

FORMATION PERMIS BATEAU DE PLAISANCE OPTION CÔTIERE (MER)



Durée

8h30 (minimum 3h30 de pratique)



Lieu Marseille



Groupe

THEORIE:



De 4 à 12 apprenants

PRATIQUE:

2 personnes par session

Prérequis

• Certificat d'aptitude physique datant de moins de 6 mois

Public concerné

• Toute personne de 16 ans minimum, apte médicalement.

Objectifs de la formation

POUR LA THEORIE (5h)

- Le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes à l'exception des marques de musoir
- L'initiation au système de balisage région « B »
- Les signaux : phoniques de manœuvre et d'avertissement ; par visibilité réduite ; de détresse ; régissant le trafic portuaire ; météorologiques
- Les feux et marques des navires
- Les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance d'une part et entre navire de plaisance et navires professionnels d'autre part
- Connaissances élémentaires du service mobile maritime, (SMSDM) et du bon usage d'une station radioélectrique (VHF) : fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue anglaise de base pour son utilisation ; communications liées à la détresse et à la sécurité ; l'organisation du sauvetage en mer
- Les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés ; la responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques ; les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation
- Des notions d'autonomie en matière de carburant
- La protection de l'environnement : la météorologie, l'initiation à la lecture d'une carte marine, les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

POUR LA PRATIQUE (3h30)

- a) Etre sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués
- b) Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation
- c) Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel
- d) L'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements
- e) Prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau.

Compétences visées

- Connaître la réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur
- Maîtrise des règles de barre et de route
- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage
- Maitrise de la mise en route du moteur, de la trajectoire, de la vitesse du bateau
- Accoster et appareiller d'un quai, mouiller.

FORMATION PERMIS BATEAU DE PLAISANCE OPTION CÔTIERE (MER)

Moyens pédagogiques

- Ordi Vidéo projecteur
- Fiche de suivi et d'évaluation
- Livret de certification

Méthodes pédagogiques

- Etude de cas
- Démonstration pratique
- Apprentissage
- Evaluation

Organisation de la formation / programme

- Formation théorique au code maritime en E-learning
- Préparation théorique à la sortie en mer en salle durant une journée
- Formation pratique en mer et évaluation en accord avec la règlementation

■ Modalités d'évaluation

- Examen théorique organisé par des organismes agréés :
 - La Poste
 - o Dekra
 - o SGS: objectif Code
 - o Bureau Véritas : CodeN'Go
- Validation à l'issue d'une formation pratique

Sanction

• Permis bateau de plaisance Option côtière

Modalités d'accès et délais d'attente

• Inscription en ligne ou en bureau 15 jours minimum avant la session

Maintien et actualisation des compétences

• Pas de maintien et d'actualisation des compétences nécessaire

Formation accessible aux personnes handicapées

Non

Qualification des formateurs

• Formateur titulaire de l'autorisation d'enseigner délivré par la DDTM des Bouches du Rhône

Contact de la formation

Secrétariat 04.91.03.70.61

Programme conforme au Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur.

Nous contacter -



AMS CROIX BLANCHE

10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille

04 91 03 70 61 www.croixblanche.info